



→ PRISE EN MAIN @DISTANCE

À partir d'un fichier préparé par notre équipe formation, faites vos premiers pas dans sPAIEctacle®. Découvrez la richesse des fonctionnalités du logiciel : menu salariés, paies, documents liés...

2 matinées - 1190 € HT

→ OBJECTIFS

- ✓ Être autonome sur le logiciel
- ✓ Connaître vos obligations en tant qu'employeur
- ✓ Créer vos salariés, vos contrats, vos paies, vos déclarations...

→ PUBLIC & PRÉ-REQUIS

- ✓ Gestionnaire de paies
- ✓ Utilisateur de sPAIEctacle® venant d'acquérir le logiciel
- ✓ Nouveau collaborateur qui ne connaît pas le logiciel

Plan de formation

Effectif • 1 à 3 participants

1^{ère} matinée

- ✓ Présentation de l'arborescence du logiciel
- ✓ Rappel des obligations vis-à-vis des salariés et des caisses (législation)
- ✓ Principes d'utilisation de sPAIEctacle®
- ✓ Création de la société
- ✓ Création des premiers salariés
- ✓ DPAE et création des fiches contrats
- ✓ Découverte des documentations sur le site et de l'aide en ligne
- ✓ Exercices pratiques et réponses aux questions

2^{ème} matinée

- ✓ Retours sur les exercices pratiques
- ✓ Paramétrage du logiciel : les principes
- ✓ Création des premières paies et édition des bulletins de paie, AEM et Certificat Congés Spectacles
- ✓ Dématérialisation et Transat
- ✓ Déclaration des cotisations, la DSN, le prélèvement à la source
- ✓ Les états liés à la paie
- ✓ Questions/réponses

N° d'agrément 11753874875

→ Remise d'un support écrit
→ GHS s'engage à vous faire travailler sur des cas pratiques et répondre à des questions concrètes
→ Évaluation par QCM

→ PRATIQUE

Intervenants

Corinne Lebray
Marie Chabredier
Sophie Perrot

Horaires : 10h à 13h soit une durée 3h/matinée (total : 6 h)

→ AVEZ-VOUS BESOIN DE CETTE FORMATION ?

- ✓ Vous venez d'acquérir sPAIEctacle® et vous voulez démarrer sur de bonnes bases.
- ✓ Plutôt que chercher à tâtons les commandes principales et risquer de prendre de mauvaises habitudes, venez découvrir en deux jours tout ce qu'il faut savoir pour éditer vos premiers bulletins, vos attestations et vos déclarations de cotisations